Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 9

Artikel: Naturalisations : 175000 étrangers sont devenus Suisses au cours de vingt dernières années

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848443

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NATURALISATIONS

175 000 étrangers sont devenus Suisses au cours des vingt dernières années

Après avoir culminé à près de 15 000 en 1977, le nombre de naturalisations atteint aujourd'hui environ 9000 par année

Au cours des vingt dernières années, près de 175 000 personnes d'origine étrangère ont acquis la nationalité suisse. Trois de ces nouveaux Suisses sur quatre venaient des pays voisins, et un sur huit était un ancien réfugié de l'Est européen. Selon les statistiques de l'Office fédéral des étrangers, le nombre annuel de naturalisations, après avoir atteint un maximum proche de 15 000 en 1977, s'est depuis lors stabilisé autour de 9000.

En chiffres absolus, les Italiens ont été les plus nombreux à se faire naturaliser entre 1966 et 1985 : près de 56 000. Mais, par rapport à la population italienne résidant en Suisse - 392 000 personnes à la fin de l'an dernier - c'est relativement peu. En 1985, le « taux de naturalisation » des Italiens en Suisse n'a atteint que 0,6 %, contre 1 % pour l'ensemble de la population étrangère.

En seconde position viennent les citoyens suisses d'origine allemande : près de 42 000 ont acquis la nationalité suisse durant les 20 ans écoulés. C'est plus que la moitié de l'effectif des Allemands résidant dans notre pays (81 000). Pour 1985, leur taux de naturalisation atteint 2,4 %, le plus élevé parmi les ressortissants des quatre Etats entourant la Suisse.

Les Autrichiens et les Français devenus Suisses arrivent loin derrière : pour ces deux origines, le nombre des naturalisations accordées depuis 1966 totalise respectivement 13 800 et 12 400. Cela correspond tout de même à près de la moitié des Autrichiens et à environ un quart des Français résidant chez nous. Pour nos voisins de l'Est comme de l'Ouest, le taux de naturalisation en Suisse s'est élevé en 1985 à 1,9 %.

Immédiatement après ces voisins directs devenus Suisses viennent les anciens ressortissants de deux pays de l'Est : la Hongrie (12 000 naturalisations en 20 ans) et la Tchécoslovaquie (9 100). La majorité des réfugiés accueillis après les événements de 1956 à Budapest et de 1968 à Prague sont en effet aujourd'hui des citoyens suisses. L'an passé, le taux de naturalisation des Tchécoslovaques était encore de 13,8 % et celui des Hongrois de 5 %. Ce taux est beaucoup plus faible pour d'autres nationalités représentées en Suisse, comme les Yougoslaves (0,7 % en 1985), les Espagnols (0,4 %), les Turcs (0,3 %) et les Portugais (0,1 %). Alors que plus de 108 000 Espagnols résidaient en Suisse à la fin de l'an dernier, seuls 4 300 de leurs ex-compatriotes ont été naturalisés au cours des 20 dernières années.

Les nouveaux Suisses d'origine extra-européenne sont encore moins nombreux. Depuis 1966, quelque 3 700 Asiatiques ont obtenu la citoyenneté helvétique, tandis que 3 500 Américains et moins de 2 000 Africains ont reçu un passeport rouge à croix blanche.

Assimilation

Ces différences sont dues à une assimilation plus ou moins difficile en Suisse selon la provenance, estime M. Roland Schärer, chef de la section de la nationalité à l'Office fédéral de police. Dans plus de 99 % des cas, ajoute-t-il, les candidats à la naturalisation - qui doivent avoir séjourné au moins 12 ans en Suisse et sur lesquels le canton de domicile a préalablement enquêté - obtiennent l'indispensable autorisation fédérale, qui est valable trois ans.

Au niveau des communes, les échecs sont plus nombreux, précise M. Schärer. Certains cantons, comme Vaud, Valais ou les Grisons, ne connaissent pas l'obligation de naturalisation au lieu de domicile, si bien que des communes refusent d'octroyer leur droit de cité à des étrangers même lorsqu'ils remplissent les conditions. Le candidat doit alors s'adresser à une autre commune, qui exigera souvent une taxe plus élevée. Dans les grandes villes au contraire, les demandes passent en général « comme une lettre à la poste ».

Une fois obtenu le droit de cité communal, le candidat n'a plus qu'à attendre la décision de l'autorité politique cantonale (Grand Conseil), le plus souvent favorable. Selon M. Schärer, on ne peut chiffrer la proposition des naturalisations refusées, car ce sont dans la plupart des cas les candidats eux-mêmes qui, à un stade ou l'autre de la procédure, retirent leur demande lorsqu'ils se rendent compte qu'elle n'a aucune chance d'aboutir.

Des chiffres de 1985, il ressort que, parmi les cantons à forte population étrangère, le nombre des naturalisations est proportionnellement huit fois plus élevé à Bâle-Ville (1,7 % des résidants étrangers) et au Tessin (1,6 %) qu'à Glaris (0,2 %). Parmi les cantons romands, seul Genève atteint le taux suisse de naturalisation (1 %), les autres, du Jura (0,9 %) au Valais (0,4 %), étant tous au-dessous.

Record en 1977

Historiquement, l'évolution du nombre des naturalisations a suivi grosso modo celle de la population étrangère. A la première grande vague d'immigration a correspondu une hausse des naturalisations qui a culminé en 1971 (près de 11 000). Le phénomène s'est reproduit à partir du début des années soixante, le record absolu s'établissant à 14 700 naturalisations en 1977. Depuis 1978, leur nombre s'est stabilisé autour de 9 000 par an, notamment en raison de la diminution des naturalisations facilitées qu'a entraînée le nouveau droit de la filiation.

Dans le cadre de sa politique de stabilisation de la population étrangère, le Conseil fédéral s'est toujours déclaré favorable à l'intégration de ses membres dans la communauté suisse, notamment par la naturalisation. Mais lorsqu'en 1983, les autorités ont voulu faciliter celle des jeunes étrangers élevés en Suisse, des réfugiés et des apatrides, le peuple a dit non par 55 % des voix. Il faut dire qu'en 1974 et 1977, il avait aussi repoussé, à des majorités des deux tiers, des initiatives de l'Action nationale préconisant la limitation à 4 000 du nombre annuel des naturalisations.

Journal de Genève